

EXTRAIT DU REGISTRE I  
DU CONSEIL  
de LE GRAN

Envoyé en préfecture le 22/03/2024  
Reçu en préfecture le 22/03/2024  
Publié le 22 MARS 2024  
ID : 026-212601439-20240319-2024\_16-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA  
DROME

Séance du 19 Mars 2024

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	
En exercice	14
Présents	11
Pouvoirs	03
Votants	14
Pour	14
Abstentions	00

Date de la convocation  
14/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre-----  
le 19 Mars à 20 H 00-----

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme GENTHON Agnès, Maire.

Présents : AGERON Jérémy, BORRAS Isabelle, DUMOULIN Patrick, FÉRÈRE Dominique, ORLOWSKI François, RIOU Gaëtan, ROSTAING Marc, SERREE Stéphane, THOMAS Monique, VALLERANT Jacques.

Absents excusés : BERNARD Daniel, CETTIER Nicolas, VALENÇON Jérémy

Pouvoirs : BERNARD Daniel à GENTHON Agnès, CETTIER Nicolas à ROSTAING Marc, VALENÇON Jérémy à FÉRÈRE Dominique

Secrétaire de séance : ORLOWSKI François

N° 2024-16

**OBJET** : Achat d'un véhicule communal

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le véhicule utilitaire de la commune devient obsolète et qu'il convient donc d'acquérir un nouveau véhicule. Elle fait part de la proposition de BT Auto Prestige pour l'achat d'un RENAULT Kangoo au prix de 11557,09 € HT (frais accessoires compris).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide l'acquisition d'un RENAULT Kangoo au prix de 11557,09 € HT (frais accessoires compris),
- autorise Mme le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération,
- dit que la dépense sera inscrite au budget communal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de GRENOBLE – 2, Place de Verdun-BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également ce faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par les conseillers municipaux présents. Pour extrait certifié conforme.

Fait à Le Grand-Serre,  
le 22/03/2024

Le Maire,  
Agnès GENTHON

